



**Plaideurs des Enfants et des Personnes Agées à risque
Pleaders of Children and Elderly People at risk
PEPA/Organization.**

Adresse: Q. Himbi, Av. Walikale, N°08, RDC

Téléphone: +243814340990, +243997325256

E-mail: info@pepahumandignity.org

RAPPORT NARRATIF DE L'ANNEE 2017

PEPA/RDC

**DES ACTIVITES ET PROJETS REALISES PAR
L'ORGANISATION AU COURS DE L'ANNEE
2017**



FOR THE PEOPLE

« 2017 »

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent directement :

- ❖ Au **GOUVERNEMENT CONGOLAIS** car sans leur implication des diverses autorisations pour la réalisation des certaines activités celles-ci ne devraient être possible ;
- ❖ A **ARASA** pour son appui technique, financier et matériel dans la réalisation de toutes les activités communautaires liées au VIH/sida, à la protection des utilisateurs des drogues au travers de ses deux subventions ;
- ❖ A **WOMEN TRIVER ALLIANCE** pour son étroite collaboration ;
- ❖ Aux **RESPONSABLES SANITAIRES ET JUDICIAIRES** des sites qui ont facilités les activités de nos pairs sur le terrain;
- ❖ Aux **AUTORITES LOCALES** de toutes les villes de Goma et ses environs où nous avons mené nos différentes activités et qui ont contribué à l'atteinte des résultats ;
- ❖ A **TOUS LES PARTENAIRES LOCAUX** pour vos participations dans nos différentes activités

Pour tout, nous vous disons sincèrement merci.

SEIGLES ET ABREVIATIONS

- **ARASA:** Aids & Rights Alliance for Southern Africa
- **RDC:** République Démocratique du Congo
- **VIH :** Virus d'Immunodéficience Humain
- **TB :** tuberculose
- **PEPA:** Plaideurs des Enfants et des personnes Agées à risque
- **IST:** Infection Sexuellement Transmissible

O. INTRODUCTION

Plaideurs des Enfants et des Personnes Agées à risque par ses actions d'accompagnement ne croise pas ses bras et est visible sur le terrain par ses activités de développement. Il se veut être, un outil de sensibilisation, de plaidoyer, d'information, et d'orientations, et également sur les efforts de mobilisation des ressources car au cours de l'année 2017 s'est lancé dans plusieurs activités de sensibilisations et conscientisations dans la lutte contre le VIH, TB et HEPATITE B, néanmoins plusieurs autres activités des droits humains et éducations mais aussi dans l'encadrement des enfants non accompagnés. L'objectif de ce rapport annuel est de donner et informé au public une série d'activités réalisées par PEPA-NGO au cours de l'année 2017 et quelques difficultés auxquelles nous nous sommes heurtées dans l'exercice de nos activités, les perspectives d'avenir.

Au cours de l'année 2017, Plaideurs des Enfants et des Personnes Agées à risque a réalisé toute une série d'activité reprises comme suit :

PROJETS :

- ❖ **PROJET : FORMATION SUR LA REDUCTION DES CONSEQUENCES DE L'UTILISATION DES DROGUES, LA CONTAMINATION DU VIH/SIDA ET IST, TUBERCULOSE, HEPATITE C ET DROITS DE L'HOMME.**
- ❖ **PROJET : SURPPORT, DON'T PUNISH**

ACTIVITES :

- ❖ JOURNEE DE REFLEXION AVEC LES FILLES ET FEMMES SUR LA SUPPRESSION TOTALE DE L'AUTORISATION MARITALE A L'ACCESSION DE LA FEMME AU TRAVAIL.
- ❖ RENCONTRES SPORTIVES DE FC PEPA
- ❖ ZERO NOUVELLES INFECTIONS LIEES AU VIH/SIDA
- ❖ CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DU SIDA
- ❖ DANS L'ENCADREMENT DES JEUNES DESCEUVRES ET FEMMES VIVANT AVEC VIH/SIDA & FILLES MERES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE DANS L'APPRENTISSAGE DES METIERS

TITRE :

- ❖ OBTENTION D'UN TITRE DE CONSULTANCE DES NATIONS UNIS
- ❖ OBTENTION D'UN PRIX DE MEILLEURE ORGANISATION DE L'ANNEE 2017 DANS LA LUTTE CONTRE LE VIH
- ❖ OBTENTION DES PARTENARIATS DES ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES
- ❖ MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU COORDONATEUR AU SEIN DU BUREAU /RDC

FORMATION ET CAPACITATIONS :

- ❖ FORMATION D'UN MEMBRE DE PEPA EN AFRIQUE DU SUD SUR LA REDUCTION DE RISQUE DUS AU VIH
- ❖ CAPACITATION DES MEMBRES DE PEPA/RDC PAR LE BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIS DES DROITS DE L'HOMME SUR LA PROTECTION DES ACTIVISTES DES DROITS DE L'HOMME EN CAS DES GUERRES, LA DENONCIATION DE CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME.
- ❖ CAPACITATION DES MEMBRES PEPA/RDC EN ANGLAIS PARLE ET ECRIT

ELEMENTS D'INFORMATION SUR L'ONG PEPA/ RDC

VISION

- Assister les personnes vivant avec VIH/SIDA, lutter contre les discriminations dont elles sont victimes et encadrer leurs enfants
- Prévenir le VIH/SIDA aussi bien chez les enfants que chez les adultes et lutter contre les violences sexuelles
- Protéger les droits des enfants à risque (enfants de la rue, enfants orphelins, enfants abandonnés, enfants malnutris, enfant violes, enfants soldats ou soldats non intégrés dans la vie sociale)
- Lutter pour un accès à l'éducation pour tous les enfants
- Créer des orphelinats et faciliter l'intégration des enfants orphelins dans des familles d'accueil, et plaider pour l'adoption nationale et internationale des enfants orphelins et enfants abandonnés
- Protéger et assister les personnes vulnérables, les personnes de troisième âge (vieillard)
- Contribuer par des actions concrètes à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique
- Elargir les champs d'action de PEPA asbl sur le plan régional et international

MISSION

Notre mission est de promouvoir, protéger et défendre la dignité de la personne humaine et de contribuer au développement intégral dans tous les secteurs de la vie humaine en menant des actions de lobbying, de plaidoyer, accompagnement et assistance.

DOMAINE D'ACTIVITE

- Education
- Droits humains et genre
- Santé, santé sexuelle et reproductrice
- Environnement
- Paludisme et tuberculose
- entrepreneuriat

NOS POPULATIONS CIBLES :

- ❖ LES ENFANTS (FILLES ET GARCONS) EN GENERAL ET EN PARTICULIER LES ORPHELINS
- ❖ LES FEMMES ET GENERAL ET EN PARTICULIER EN SITUATION DE LA VULNERABILITE
- ❖ LES PERSONNES AGEES

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Tableau synoptique des projets et activités exécutées en 2017 par PEPA/RDC:

PROJETS & ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION	PARTENAIRE FINANCIER	OBSERVATION
formation sur la réduction des conséquences de l'utilisation des drogues, la contamination du VIH/sida et IST, tuberculose, hépatite c et droits de l'homme	Du mars au Décembre 2017	ARASA	Réalisé
SURPPORT, DON'T PUNISH	Du septembre au décembre 2017	ARASA	Réalisé
une journée de réflexion avec les filles et femmes sur la suppression totale de l'autorisation maritale à l'accession de la femme au travail.	31 MARS 2017	MEMBRES PEPA	Réalisé
zéro nouvelle infection liée au VIH/sida	Du janvier au Décembre 2017	MEMBRES PEPA	Réalisé
célébration de la journée mondiale du sida	01 Décembre 2017	MEMBRES PEPA	Réalisé
l'encadrement des jeunes désœuvrés et femmes vivant avec VIH/sida & filles mères victimes de violence sexuelle dans l'apprentissage des métiers	23 novembre 2017, Inauguration du centre	MEMBRES PEPA	Réalisé
capacitation des membres de PEPA/RDC par le bureau des nations unis des droits de l'homme	11 Octobre 2017	MEMBRES PEPA, MONUSCO BCNUDH RDC	Réalisé

PROJET 1 : FORMATION SUR LA REDUCTION DES CONSEQUENCES DE L'UTILISATION DES DROGUES, LA CONTAMINATION DU VIH/SIDA ET IST, TUBERCULOSE, HEPATITE C



0. INTRODUCTION

La vie de l'homme entier dépend de plusieurs facteurs et conditions, dans l'environnement auquel il se retrouve. Les éléments de ce dernier, met l'homme en harmonie ou en conflit avec la loi. L'homme étant un être social, sa vie n'est possible et agréable lors qu'il se trouve à côté de son semblable. Quelque fois, ce dernier se trouve en conflit avec son semblable et avec la loi suite aux effets issus de la consommation des drogues et se retrouve à faire de dégâts et des troubles, rapport sexuel non protégé et parfois sans consentement de son partenaire avec toute conséquence d'attrapé les maladies sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA.

En République Démocratique du Congo, la consommation de la drogue ne fait que monter et le fléau a pris de proportion inquiétante, la consommation à la hausse des drogues occasionne les méfaits sur le consommateur direct et indirect, la multiplicité de maladies (tuberculose, hépatite c, VIH/SIDA) sur ces derniers est possible. PEPA-NGO en poursuivant sa mission de promouvoir, protéger et défendre la dignité humaine a été touché par cette consommation de drogues à la hausse par les enfants dans la rue ; avec l'appui de son partenaire ARASA, Plaideurs des enfants et des personnes âgées à risques PEPA en seigne c'est ainsi au cours du projet : « **LES MÉFAITS DE LA DROGUE ET LA RÉDUCTION DES MENACES LIÉES AU VIH/SIDA ET IST, TUBERCULOSE, HÉPATITE C ET DROITS DE L'HOMME** » nous avons réalisés trois activités pendant les périodes suivantes : la première phase du projet allant du 27 au 29 mars 2017 qui consistait à la formation de 30 consommateurs des drogues sur les méfaits de la drogue et la réduction des risques et le menace lié au VIH/SIDA, tuberculose, Hépatite C et Droits humains ; la deuxième phase du projet était avec les décideurs entre autre : la société civile, les magistrats et avocats des différentes cours et tribunaux de la ville de Goma, le directeur de prison et les organisations défenderesse des droits de l'homme enfin c'est en date du 07 décembre 2017 que intervient la clôture des activités du projet sur les méfaits de la drogue et la réduction des menaces liées au VIH/SIDA et IST, tuberculose, hépatite c et droits de l'homme par un point de presse qui a réunis les différents journalistes des medias local, national ; international et les blogueurs qui ont posés toutes les questions possibles en rapport avec le dit projet pour faire parvenir le message à toutes les couches des populations vivant dans la ville de Goma en particulier, dans la province du Nord-Kivu et dans toute la République Démocratique du Congo en général.

I.DEROULEMENT DES ACTIVITÉS DU PROJET

1. L'ATELIER DE FORMATION SUR LA REDUCTION DES CONSEQUENCES DE L'UTILISATION DES DROGUES, LA CONTAMINATION DU VIH/SIDA ET IST, TUBERCULOSE, HEPATITE C ET DROITS DE L'HOMME EN DATE Du 27 au 29 Mars 2017

un atelier de formation de 30 consommateurs des drogues avec l'appui de son partenaire ARASA a pu organisée à l'hôtel Béthanie à Goma en date du 27 au 29 mars 2017 pour vouloir rappeler, à travers cette activité, que tous les consommateurs de la drogue bénéficient aussi des droits de l'homme tels que prescrits par les instruments nationaux et internationaux. Nous mettons l'accent particulier sur les libertés individuelles, le droit à un procès équitable et le droit à la santé, le dépistage volontaire du VIH/SIDA à la fin de formation. Les sous thèmes ci-dessous développés lors de la formation seront mis en détail dans les lignes qui suivent:

- Drogues, effets et danger, risques liés aux drogues
- la consommation de la drogue, une réalité dans la ville de Goma et ses environs
- Perception d l'utilisation de la drogue par la société
- les maladies liées à la consommation de la drogue
- les droits de l'homme aux consommateurs de drogues
- importance de savoir l'état de sa santé pour se prévenir contre une nouvelle infection de contamination VIH/SIDA et Tuberculose, hépatite c.

PREMIERE PARTIE : EFFET ET DANGER, RISQUE LIÉS AUX DROGUES

I.1. Déroulement des activités

A l'entrée dans la salle où la formation s'est tenue, une décoration très spécialisé de bannière et bannière stand contenant le message de la formation dont : « les méfaits des drogues et réduction de menaces liées aux VIH/SIDA, Tuberculose, Hépatite c et droits humains », « les méfaits des drogues avec l'image des dépendants de ces dernières avec les objectifs de la formation ». Deux dépliants ont été remis à chaque participant, le premier contenait le message de l'atelier de la formation avec tous les objectifs et le second l'aperçu général sur PEPA, domaine d'intervention et quelques réalisations sur le terrain. Les T-shirts disponibilisés à cette fin ont été distribués aux participants, à l'avant plan de chaque T-shirts les logos de PEPA comme organisation exécutante des activités et de ARASA comme le partenaire d'appui et à l'arrière-plan, est écrit le message « **plus jamais des criminalisations liées au VIH/SIDA, drogue et TB** ».

I.2. Objectif de la formation

Cette formation a comme objectif de sensibiliser et conscientiser les utilisateurs des drogues afin de réduire les méfaits et les risques.

I.3. Méthodologie

La méthodologie utilisait lors des activités de cet atelier était d'une manière active et participative du faite que tous les participants avaient les notions suffisantes des drogues car ils en sont les vrais consommateurs à la hausse. Les travaux en carrefours dans le but d'avoir l'expression libre aux participants, et d'accoucher les fins fond de leurs idées envie de savoir les vrais causes de leurs consommations.



Les travaux des groupes en carrefour

DEUXIEME PARTIE : PERCEPTION DE L'UTILISATION DE LA DROGUE DANS LA SOCIETE

II.1. LA CONSOMMATION DE LA DROGUE UNE REALITE DANS LA VILLE DE GOMA ET SES ENVIRONS

Actuellement ce phénomène dévastateur commence déjà à s'observer chez les jeunes de moins de 18 ans, ces derniers abandonnent les familles et écoles pourtant reconnus comme milieux éducatifs par excellence et se lancer dans la rue avec toutes les conséquences qui en découlent. D'où le phénomène arbitrairement appelé « enfants dans rue » combattu par les associations des droits de l'homme du Pays. L'enfant à son domicile ; selon le cas chez ses père et mère ou chez la personne qui a sur lui l'autorité parentale (art 46 de la loi portant protection de l'enfant).

Il est observé dans les rues de la ville de Goma, la présence des enfants qui sont victime de nombreuses maltraitances suite dans l'état auquel ils se retrouvent, la plus part de ces enfants consomment diverses qualité des drogues étant à la base de perte de contrôle et ils se bagarrent, ils volent, violent... et ils sont calomniés suite à l'état drogué, ces enfants sont utilisés comme main d'œuvre à différents travaux en situation droguées or il est interdit d'utiliser l'enfant dans les différentes formes de criminalité y compris l'espionnage, de lui inculquer le fanatisme et la haine, de l'initier à commettre des actes de violence et de terreur ;(Art 59 de la loi du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant.) Un certain nombre d'obstacles sociaux et culturels poussent l'enfant à la consommation de la drogue et favorisent ainsi la destruction de l'avenir du pays car dit-on " la jeunesse constitue l'avenir de toute une nation " et d'autres ont soutenu qu'elle est l'investissement de la nation.



Un utilisateur de drogue communément appelé « Shikito » donne son témoignage aux participants pour avoir été victimes de l'exploitation de commerçants en état drogué.

II.2. Relation entre la consommation de la drogue, transmission des maladies et droits de l'homme.

La consommation des drogues fait l'objet d'une radicale interdiction judiciaire ce qui marginalise encore davantage les personnes dépendantes des drogues et leur empêche d'accéder aux structures de prévention du VIH, de traitement de la TBC etc.

L'intervenant à la personnalité de Me. Taylor a classifié les droits humains selon les trois générations à savoir : Droits Politiques et Civils: liberté, droits à la vie ; Droits Sociaux Économiques et Culturels: droit à la santé, droit au travail ; Droits collectifs ou de solidarité: droits à l'environnement.

Il a dit, qu'est considérée comme drogue toute substance psychoactive capable de modifier les fonctions psychiques et/ou physiologiques d'un individu, à savoir l'humeur, la pensée, le comportement ou l'émotion. Les différents critères permettant de classer une drogue sont ses propriétés thérapeutiques, la dépendance qu'elle occasionne et ses effets sur le système nerveux central. La classification juridique des produits stupéfiants détermine quant à elle les conditions dans lesquelles l'usage de la drogue est licite ou illicite. Il a aussi souligné que La consommation de drogues fait en outre l'objet d'une importante interdiction de la part à la fois de la communauté en général et des agents de santé, ce qui marginalise encore davantage les personnes dépendantes des drogues. De ce fait, elles peuvent ne pas avoir accès aux interventions liées au VIH, ou encore, elles ne peuvent ou ne veulent pas accéder aux services par crainte de subir des reproches. Il a souligné que pour toute personne qui plante, consomme, ou fait le trafic de la drogue est puni selon la loi. Pour chaque travail en carrefour, une série d'activités était donné envie d'avoir leur niveau de connaissance sur les sortes des drogues qu'ils utilisent, leurs droits pendant en état drogué ou après être drogué, les méfaits des drogues, et en dernier jour leur engagement pour réduire la consommation et de nous accompagner dans la sensibilisation dans cette lutte, C'est une fille qui utilise le cannabis comme drogue et dit les conséquences qui lui arrivent après avoir été en conflit avec la loi suite à la consommation.



Parmi les preneurs des drogues une fille a un bébé qui à son tour est victime de drogues que consomme sa maman.

II.2.1. Liberté individuelle et protection de l'individu contre lui-même

Des limites de la liberté individuelle, à travers l'articulation entre droit à disposer de son corps et droit de l'État à « contrôler, au travers de l'application du droit pénal général, les activités préjudiciables à la vie. Il est constant et claire que les consommateurs de drogues constituent une catégorie de population dont les droits en matière pénale sont souvent méconnus : ainsi, par exemple, selon le Groupe de travail sur la détention arbitraire, les usagers de drogues sont particulièrement exposés au risque de détention arbitraire.

L'intervenant a aussi signalé quelques difficultés des consommateurs de la drogue :

La faiblesse de l'accès aux services sanitaires; les contradictions entre politiques nationales et mondiales; la stigmatisation et la marginalisation des consommateurs de drogues; les entraves juridiques et politiques aux traitements de substitution; la faiblesse de l'accès au diagnostic et au traitement de l'hépatite C ; l'accès extrêmement limité à des services dans les prisons ...

A la conclusion de l'exposé qu'a fait Me. Taylor, il a chuté en donnant le message de PEPA et ses partenaires dont ARASA en disant « Consommons la drogue avec modération et responsabilité et veillons au respect de nos droits les plus humains en nous protégeant de la contamination du VIH/SIDA, TBC et hépatite C »

Résultat attendu

Cet atelier de formation vise qu'à ce que trente preneurs des drogues diminuent la consommation et s'engagent à nous accompagner dans cette lutte. Les sortes de drogues qu'utilisent ces drogués, la manière d'utilisation, informer aux consommateurs de drogues les risques et conséquences issus de la consommation à la hausse, les droits de l'homme malgré l'état dans lequel il se retrouve, par consentement libre, 100% de participants de se faire dépister envie de se rendre compte de leur état sérologique, pour prendre de responsabilité de se prévenir contre de nouvelles contaminations du VIH/SIDA.

Résultat atteint

- ❖ 100% de participant s'engagent librement de nous accompagner dans la sensibilisation et conscientisation aux autres consommateurs de drogues dans les coins où ils se retrouvent,
- ❖ Les participants ont bien dit qu'ils utilisent le valium, cobana, simba, liqueur café, zolozolo, patexe, cannabis, snif injection et à poudre,... pour se droguer mais un bon nombre de ces consommateurs préfèrent le cannabis car ce dernier leurs donne de la sagesse après sa consommation.
- ❖ 100% de participants connaissent les risques et conséquences de l'utilisation de drogues sur la santé de l'homme,
- ❖ 29 sur 30 participants soit 97% connaissent leur état sérologique grâce au dépistage volontaire fait après la formation par les agents volontaires de la croix rouge,

Impact de la formation

Après la formation, 100% de participants s'engagent librement de réduire la consommation de drogue et d'accompagner PEPA dans cette lutte dans différents coins où ils se retrouvent. Ces participants ont bien dit, vu les conséquences qu'ils ont entendu et voir dans des vidéos projeté par les intervenants, ils vont sensibiliser et mobilisés les autres consommateurs dans le but de les voir aussi changer leur comportement et de réduire la consommation.

Difficultés

Les difficultés n'ont pas été énormes, parmi les plus saillant, être vu d'un mauvais œil par les consommateurs de drogues non sélectionné par PEPA-NGO pour l'atelier de la formation.

Recommandations

❖ POUR PEPA :

- ✓ Que les partenaires nous accompagnent dans cette lutte dans tous les coins de la république du fait que la consommation des drogues est une affaire courante et les enfants sont exposés à des différents risques,
- ✓ Que le gouvernement mette en place une politique de prohibition plus ou moins généralisée pour les produits stupéfiants, les règles qui tiennent compte des implications politiques, sociales, et sanitaires et déterminent la réglementation de leurs usage ou leurs interdiction.

❖ Participants :

- ✓ Que PEPA met en place dans tous les quartiers de la ville de Goma un point focal servant comme l'œil envier d'accompagner PEPA dans la réalisation de cette lourde tâche,
- ✓ Que le gouvernement accompagne PEPA dans l'encadrement, sensibilisation et conscientisation des enfants dans la rue dans le but de réduire la consommation des drogues pour diminuer les risques qui peuvent en découler.

Liste de facilitateurs à cet atelier

NOMS	ORGANISATION	ROLE JOUE
Dr Charles MUZOMBO	PEPA/NGO	Intervenant en matière de la santé
Me Tylor MAGABO	PEPA/NGO	Intervenant en matière des droits
Angèle MASHEKE	PEPA/NGO	Modératrice

La première étape du projet de trois jours de formation avait pris fin par une photo de famille.



LA DEUXIEME PHASE : L'ATELIER SUR LES MEFAITS DE LA DROGUE ET LA REDUCTION DES MENACES LIEES AUX VIH/SID, HEPATITE C ET DROITS HUMAINS ; AVEC LES DECIDEURS.

C'est en date du 1er au 2 juin que la deuxième phase de l'atelier sur les méfaits de la drogue et la réduction des menaces liées au VIH/SIDA, tuberculose, hépatite c et droits humains a eu lieu. Cet atelier a eu lieu dans la ville de Goma au centre d'accueil CARITAS qui a réuni les décideurs entre autre : la société civile, les magistrats et avocats des différentes cours et tribunaux de la ville de Goma, le directeur de prison et les organisations défenderesse des droits de l'homme. Le 1er jour nous avons développé ensemble avec les participants, le thème : « les méfaits de la drogue à la santé et l'atteinte aux droits humains ». De ce dernier les sous thèmes suivants ont fait l'objet de la première journée. Il s'agit de :

- ❖ Problématique des méfaits de la drogue dans la ville de Goma,
- ❖ Essai d'évaluation de l'Etat de la législation congolaise en matière de la drogue et son efficacité.

Le 2ième jour nous avons débattu le thème : « perception de l'usage de la drogue par la société ». De ce thème, deux sous points ont été développé. Il s'agit de :

- ❖ La restitution des recommandations des utilisateurs de drogues issue de l'atelier de la première phase qui avait comme participants les utilisateurs des drogues dans la ville de Goma,
- ❖ La justice peut-elle aider à réduire les risques de contaminations ou d'infection liée à l'usage de la drogue.

Après l'exposé de chaque intervenant, deux groupes de travail ont été constitués en vue de jaillir les différentes idées de la part de participant, leur liberté d'expression. Dans ces groupes différentes questions faisant l'objet des discussions ont été distribué à chaque groupe. Les détails des thèmes développés sont décortiqués dans les lignes qui suivent.

Déroulement des activités

Lors de la première journée de cette deuxième phase des activités sur les méfaits de la drogue et la réduction des menaces liées au VIH/SIDA, tuberculose, hépatite c et droits humains, 25 T-shirts ont été disponibilisés pour cette fin. A l'arrivée de chaque invité, un T-shirt lui a été remis. Sur ce T-shirt le message de l'objectif de l'atelier était écrit sur le dos, d'où : »Plus jamais des criminalisations liées aux VIH/SIDA, Hépatite c et TB « et à l'avant plan de ce T-shirt, les logos de l'organisation exécutant du projet qui est PEPA et de financière du projet qui est ARASA. A l'entrée dans la salle où va se tenir l'atelier, à la table de chaque participant, deux dépliants dont l'un avec le message contenant les objectifs de l'atelier et l'autre les détails approfondi de la réalisation des activités de PEPA sur le terrain dans ses rayons d'action.



Remise d'un t-shirt à un des participants

Le premier intervenant qui est Dr. César MALEMBE, qui développe le sous thème : **problématique des méfaits des drogues dans la ville de Goma**: « enjeu et défis ; quelles stratégies de lutte pour une meilleure prévention? » Le plan de son exposé:

- ❖ INTRODUCTION
- ❖ MODE DES CONSOMMATIONS ET TYPE DE CONSOMMATEURS
- ❖ FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION
- ❖ CONSEQUENCE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE
- ❖ CONCLUSION

De son sous point que « que savez-vous ? » il a développé en donnant les détails statistique sur ce point comme suit: 3% des enfants Congolais de 10 à 19 ans sont poly toxicomanes (PNLCT), 11% avec comportement violent (enquête mixte : Ministère de la Santé – OMS), 84,5% des enfants de la rue consomment la drogue (Unicef), 78,9% des toxicomanes pratique les rapports sexuels non protégés , La Séroprévalence VIH chez les Toxicomanes est de 5,2% ; 26,3 % des jeunes affirment perdre le contrôle devant leur partenaire après la prise de la drogue ; 55,1 % reconnaissent que l'alcool et la drogue les excitent au désir sexuel, la consommation d'alcool évolue dans le temps et tend à diminuer à mesure que l'état de santé s'aggrave, ce que beaucoup d'études ne prennent pas.



L'image illustrative de quelques participants avant d'aller travailler en groupe, la matière étant intéressante ça amène même les discussions et la joie à tout le monde.

Selon l'usage, il a décrit quatre modes de Classification de la drogue :

- L'usage simple ou récréatif
- L'usage à risque
- L'usage nocif ou abus de drogues
- La dépendance ou toxicomanie



De travaux en carrefour afin de faire jaillir les idées possibles pour aboutir à l'objet, les travaux se faisaient tous les jours de l'atelier pour la liberté d'expression dans le but de faire participer tout le monde au travail.

COMMENT LUTTER CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

L'intervenant a mis l'accent sur deux axes:

- ❖ d'une part autour de la réduction de l'offre
- ❖ et d'autre part, autour de la réduction de la demande.
- ❖ **Réduction de l'offre**
 - ✓ Approches politiques: Mesures réglementaires et juridiques
 - ✓ Mesures répressives
 - ✓ Alternatives de développement pour les pays producteurs
- ❖ **Réduction de la demande Prévention**
 - ✓ Amener les personnes à faire des choix favorables à la santé.
 - ✓ La prévention peut être menée à trois

NIVEAUX : Primaire, Secondaire, Tertiaire.

Prévention primaire:

- ✓ **But:** Vise à intervenir à un stade où l'individu n'est pas encore entré en contact avec la drogue ou n'a pas développé une série d'attitudes risquant de l'y conduire.
- ✓ **Cibles:** âges et groupes à risques (ado, jeunes)
- ✓ **Méthode d'intervention:** information, éducation, sensibilisation des familles.

Prévention secondaire:

- ✓ **but:** Vise à prévenir l'aggravation d'une situation plus ou moins détériorée. Elle a pour but d'éviter qu'une utilisation occasionnelle se transforme en une utilisation chronique et que si c'est le cas, cette consommation puisse s'arrêter.
- ✓ **Cibles:** consommateurs réguliers, personnes dépendantes
- ✓ **Méthodes:** counseling, cures de désintoxication, alternatives aux drogues

Prévention tertiaire:

- ✓ **But :** Vise à enrayer ou à retarder l'évolution d'un trouble ou d'un problème et de ses séquelles, alors même que persiste la situation qui l'a suscité.
- ✓ **Méthodes:** soins des complications, cure (sevrage) et post cure, réinsertion socioprofessionnelle, substitution

Ce premier intervenant a chuté en disant que la lutte contre la drogue et les toxicomanies nécessite un cadre intersectoriel de lutte. La toxicomanie est une rivière turbulente dans laquelle chacun peut tomber. Cette chute, heureusement, peut être prévenue par des mesures prises tant par le gouvernement (les lois, l'éducation) que par la société au sens large du terme (les associations, les professionnels de la santé, les écoles, les individus, etc.). Mais l'action ne s'arrête pas là. Une fois dans le courant, une catastrophe est vite arrivée: maladie, destruction de soi, des autres, délinquance, décès. Là encore, différents acteurs entrent en jeu pour secourir ces naufragés. Quand ils ont retrouvé la terre ferme, les rescapés sont encore fragiles et présentent malheureusement toujours un risque de rechuter. C'est pourquoi, là encore, différentes aides leur sont proposées afin d'écarter définitivement le danger. **Il nous faut agir**



Les participants en pleine concentration en suivant l'exposé du docteur Charles qui expose qui donne la restitution des recommandations issues de l'atelier de la première phase. Consommons la drogue avec modération et responsabilité et veillons au respect de nos droits les plus humains en nous protégeant de la contamination du VIH/SIDA, TBC et HAPATHITE C.

Pendant ces trois jours de formation lors de la première phase qui a réunis les utilisateurs de drogues, on est abouti au résultat:

- ❖ 26,3 % des jeunes affirment perdre le contrôle devant leur partenaire après la prise de la drogue;
- ❖ 55,1 % reconnaissent que l'alcool et la drogue les excitent au désir sexuel;
- ❖ 52,2 % n'avaient pas utilisé de préservatifs lors de leur dernier rapport sexuel occasionnel;
- ❖ 47,1 % ont eu des rapports à risque les 3 derniers mois;
- ❖ 75,1% veulent abandonner la toxicomanie ;
- ❖ 48,3% des jeunes ont besoin d'une prise en charge médicale ;
- ❖ 11,8% d'une prise en charge psychosociale et
- ❖ 9,3% fument en milieu de travail.

Comme piste de solutions face à ce problème, le tableau ci-dessous donne la lumière.

Utilisateurs de la drogue	Stratégies/ Piste de solutions
❖ 26,3 % des jeunes affirment de perdre le contrôle devant leur partenaire après la prise de la drogue;	Information et formation de ces jeunes sur les méfaits et risques de la drogue.
❖ 55,1 % reconnaissent que l'alcool et la drogue les excitent au désir sexuel;	Sensibilisation et conscientisation des jeunes pour un comportement responsable. (sensibilisation sur les méfaits de la drogue/VIH)
❖ 52,2 % n'avaient pas utilisé de préservatifs lors de leur dernier rapport sexuel occasionnel;	sensibilisation sur les méfaits de la drogue/VIH et Disponibiliser les préservatifs
❖ 47,1 % ont eu des rapports à risque les 3 derniers mois;	Encadrement ; suivi et apprentissage d'un métier selon leur préférence.
❖ 75,1% veulent abandonner la toxicomanie ;	Mise en place d'une structure sanitaire et sociale pour les usagers des drogues.
❖ 48,3% des jeunes ont besoin d'une prise en charge médicale ;	Formation sur les processus de sevrage.
❖ 11,8% d'une prise en charge psychosociale et	Information et formation de ces jeunes sur les méfaits et risques de la drogue.
❖ 9,3% fument en milieu de travail.	Sensibilisation et conscientisation des jeunes pour un comportement responsable. (sensibilisation sur les méfaits de la drogue/VIH)
❖ 26,3 % des jeunes affirment de perdre le contrôle devant leur partenaire après la prise de la drogue;	sensibilisation sur les méfaits de la drogue/VIH et Disponibiliser les préservatifs
❖ 9,3% fument en milieu de travail.	Encadrement ; suivi et apprentissage d'un métier selon leur préférence.

En rapport avec ces situations, l'intervenant a essayé de donner aussi ce qu'il y a comme inquiétude :

1. La situation de guerre et des conflits armés: le chanvre est utilisé comme élément de motivation des enfants soldats sur les champs de batails.
2. La pauvreté chronique des populations de Goma et ses environs.
3. La présence des camps militaires au cœur même des populations civiles.
4. Pharmaciens aux ventes des produits pharmaceutiques qui sont servis sous ordonnance médicale (Diazepam...).
5. Accessibilité et disponibilité des drogues (chanvre ; boissons fortement alcoolisées; patex; zolo zolo...).



L'exposé du Me. Taylor
MAGAMBO sur « La justice peut-
elle aider à réduire le risque de
contamination ou d'infection liée
à l'usage de la drogue »

Après son exposée, le travail en carrefour a eu lieu. Après le travail en groupe, on passe à la présentation de différentes réponses trouvées en rapport avec les questions posées puis la contribution des participants par rapport à l'apport du groupe puis on passe à l'exposée du deuxième intervenant qui décortique sur « essai d'évaluation de l'Etat de la législation congolaise en matière de drogue et son efficacité » l'intervenant est partie de la question « La justice peut-elle aider à réduire le risque de contamination ou d'infection liée à l'usage de la drogue? » Il a essayé de donner l'aperçu sur le plan mondial, il a dit que La drogue est perçue comme un fléau par les divers effets néfastes quelle engendre sur ses consommateurs, Les Nations Unies ont même adopté des conventions relatives aux stupéfiants-drogues- dont : La convention unique sur les stupéfiants de 1961 modifiée en 1972, La convention des nations unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. Il aussi dit qu'à jetant regard du législateur international sur les consommateurs, Cette législation s'abstient de traiter les consommateurs comme criminels mais plutôt considère les producteurs et trafiquants comme dangereux a la sante de l'humanité. Il a aussi essayé de faire une analyse et critique des textes.

La lecture minutieuses de la législation internationale- conventions internationales, il ressort que les Nations Unies et les pays parties à ces conventions ont voulu résoudre la question de drogue en amont en concentrant les efforts sur le contrôle des productions des produits, en interdisant plutôt la production de la drogue sous toutes ses formes en considérant que la drogue est un problème de santé publique et que seul les producteurs de celles-ci doivent être puni. En volant montrer aux participants la lumière et en faisant allusion à d'autres lois sur le plan mondial, l'intervenant a donné ce que la référence sur : La loi en France réservait 5ans et 3750 Euro d'amande pour les consommateurs de la drogue avec obligation d'accomplir un stage de sensibilisation aux dangers et des travaux d'intérêt général pour le moins de 18ans seul les mesures éducatives sont prescrites et une intégration dans un centre de désintoxication. Le toxicodépendants sont soumis à une injection thérapeutique, aux USA Une étude à démontrer que la criminalisation de la consommation de la drogue conduit a des conséquences désastreuses- rapport conjoint Human Right Watch et American civil Liberties Union, cette étude préconise donc l'adoption des politique de santé publique, cette consommation qui est assimilée à l'usage est punie d'une peine allant jusqu'à 20 ans de prison, pour la R.D.Congo, la loi touche simultanément celui qui; cultive, vend, transporte et détient le chancre à fumer, elle frappe en même temps celui qui fume ou celui qui consomme de toute autre manière du chanvre article 1er de l'ordonnance de 1903. En vue d'attirer l'attention des participants l'intervenant est partie à une critique sévère : **« Si on peut percevoir un consommateur de la drogue comme fou ou même malade, comment peut-on encore le remettre devant la justice pour engager sa responsabilité étant attendu que la démence, la folie ou la maladie mentale sont considéré comme des causes d'irresponsabilité ».**

a montré comme lacune, La loi de 1903 ne réprime que le chanvre à fumer. Les lois sont vieilles et ne pouvaient prendre en compte certains aspects liés à la santé. La pratique est aussi forte que la loi en RDC, c'est d'ailleurs aussi une source implicite du Droit, les consommateurs sont plus pénalisés que les autres.

❖ CONTEXTE JURIDIQUE NATIONAL

EN RDC, la criminalisation de la consommation de la drogue est sévère et beaucoup d'auteurs dans le sens de la lege ferenda proposent que ces sanctions à l'endroit des consommateurs soient aggraver Tel est le cas de BONY, LUKOO

Plusieurs lois criminalisent cette consommation, Les lois qui pénalisent la consommation de la drogue en RDC ; Le code pénale congolais en ses articles; le code pénal militaire en son article 195 qui criminalisent tout genre de drogue et stupéfiant à l'égard des militaires qui seront retrouver dans les installations et autres endroit assimilés. Les lois complémentaires telles que; L'ordonnance législative du 22 Janvier 1903, Décret du 1er Mars 1903 ainsi que Le décret du 10 Mars 1917 L'ordonnance 72 359 portant mesures d'exécutions de l'ordonnance loi 72 046 du 14 septembre 1972 sur l'exercice de la pharmacie. En république démocratique du Congo, ceux qui s'adonnent à la drogue sont légion et de tout âge. Des enquêtes ont révélé que la catégorie la plus touchée par la drogue couramment utilisée à l'Est de la république est celle des militaires, les personnes dont l'âge varie entre 15 et 40ans. Dans notre société c'est la confusion totale, les consommateurs sont vu comme tantôt des fous tantôt comme des criminels dont responsabilité peut être engagée devant la justice. D'autres utilisent la drogue pour générer en eux une possibilité de faire mieux leur profession, c'est notamment les sportifs qui pratiquent le dopage. Les produits stupéfiants peuvent aussi être utilisés comme médicament mais on en abuse le plus souvent. Cet abus, l'utilisation excessive de la drogue, l'utilisation de la drogue pour lutter contre la dépression sont devenue courant dans nos milieux. En RDC, les consommateurs sont pour la plus part des cas considérer comme des criminels. Au-delà d'être considère comme délinquant, leur droit ne peut être défendu le mieux possible que par la bonne volonté de l'autorité judiciaire en charge de son dossier. Les policiers en instruction préparatoire abusent le plus souvent des droits parce que sachant qu'il est en contact avec une personne qui ne peut se défendre. La marginalisation de ceux-ci fait qu'ils soient même à tort amenés au cachot et confondu aux kuluna, maibobo etc...

❖ SUGGESTIONS

Avant de clore l'atelier, les participants ont bel et bien suggéré pour réduire les risques que subissent les utilisateurs de drogues à l'état drogué, il faut :

- ✓ La mise à jour de la loi ancienne selon l'évolution de la science et de la technologie portant et catégoriser les sortes de drogues,
- ✓ Le législateur doit aggraver la peine selon l'intensité de champs d'intérêt et selon le degré de participation,
- ✓ Le chanvre n'a pas une place pour catégoriser une loi, le législateur doit différencier quand on est auteur et infraction,
- ✓ Faire une comparaison entre une personne qui se suicide et la personne qui se drogue, comme il n'y a pas une peine à la personne qui se suicide dans ce cas on ne doit pas avoir une peine à la personne qui se drogue mais il faut lui punir pour les mauvais actes commis ;

- ✓ De différencier les peines selon la part de chacun, producteur, transporteur et consommateur de la drogue,
- ✓ Considérer les consommateurs de drogues comme personne en situation difficile et créer les centres des désintoxications appropriés.
- ✓ Faire le suivi thérapeutique et psychologique des utilisateurs des drogues.
- ✓ La livraison de tout produit contenant la drogue doit être conditionnée par l'ordonnance médicale.
- ✓ Préciser quand il y a l'infraction pour les utilisateurs de la drogue.

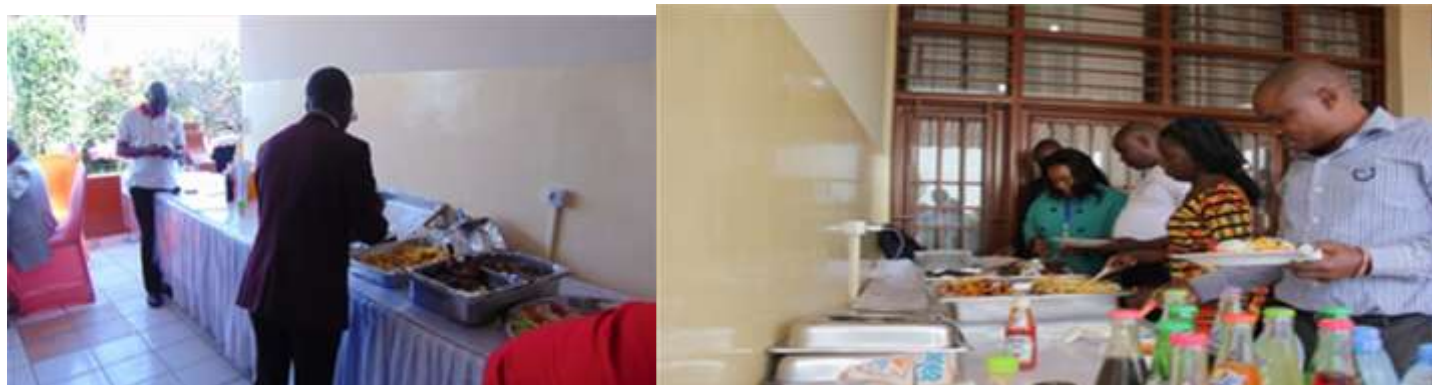
NB. Pour ce qui concerne la loi sur la drogue en RDC, les participants à 100% ont proposés l'amendement de l'ancienne car elle n'avait pas donné la lumière sur les sortes de drogue et la peine selon le degré de participation. Par rapport aux utilisateurs de la drogue, après des discussions de deux groupes, en rapport avec la manière de catégoriser les utilisateurs de la drogue, le premier groupe a considéré l'utilisateur de la drogue comme une victime et il doit avoir une assistance de la part des autorités compétente pour leur protection, et l'autre groupe a dit que l'utilisateur de la drogue doit subir la peine conformément à la loi comme le cultivateur, le vendeur et le transporteur selon la catégorie de la drogue. Consciencieusement l'utilisateur se procure la drogue soit par l'achat ou par d'autres moyens.

Après la formulation de ces recommandations comme cahier de charge, une photo de la famille a été prise.



Photo de famille après l'atelier

Signalons que, durant tous les jours de la tenue de l'atelier, lorsqu'il sonne 10h heure locale, les participants prennent une petite pause pour la prise du café (thé) pour la bonne continuité des activités et à chaque 12h le repas consistant les permettant d'arriver à la fin des activités journalières avec toute énergie et cela selon le programme. Les images ci-dessous illustrent le fait.



Les participants pendant la grande pause



Chaque jour à 10h⁰⁰ une pause-café a été disponible et à 12h⁰⁰ prise de repas pour une bonne continuité des activités.

A la fin des activités prévues pour chaque jour, l'interview particulière a été accordée aux intervenants du jour comme de démontre les images ci-dessous.



La presse était au rendez-vous chaque de l'atelier pour couvrir la situation journalière des activités et interviewait et savoir l'appréciation des participants par rapport à l'activité

3. POINT DE PRESSE POUR LA CLOTURE DES ACTIVITES DU PROJET SUR LES MEFAITS DE LA DROGUE ET LA REDUCTION DES MENACES AU VIH/SIDA ET IST, TUBERCULOSE, HEPATITE C ET DROITS DE L'HOMME.

En date du 7 décembre 2017 que la clôture des activités du projet sur les méfaits de la drogue et la réduction des menaces liées au VIH/SIDA et IST, tuberculose, hépatite c et droits de l'homme. cette clôture s'est faite par un point de presse qui a réunis les différents journalistes des medias de la place et les blogueurs de poser les questions possibles en rapport avec le dit projet pour faire parvenir le message à toutes les couches des populations vivant dans la ville de Goma en particulier, dans la province du Nord-Kivu et dans toute la République Démocratique du Congo en général.



Pendant le point des presses pour la clôture du projet

Le coordinateur a signalé que ce point de presse est la suite de ce projet dont la troisième phase qui est ce point de presse qui est la dernière phase et qui est la restitution des résultats obtenus et les recommandations données par les utilisateurs des drogues dans la ville de Goma.

Ce projet est intitulé : « les méfaits de la drogue et réduction des menace liées au **VIH/SIDA, TUBERCULOSE, HEPATITE C et DROITS HUMAINS** ». Et a présenté les objectifs de ce projet comme suit:

- ✓ Amener la communauté et les autorités à comprendre les effets de drogue pour contribuer à la réduction de la discrimination et au mauvais traitement envers les utilisateurs de la drogue ;
- ✓ encourager les décideurs à adopter des politiques et allouer des fonds consistant dans le budget National, provincial nécessaire à la promotion de l'accès aux services de sante
- ✓ sensibiliser et conscientiser les utilisateurs de la drogue afin de réduire les méfaits et les risques d'infection.



PROJET 2 : SURPPOINT, DON'T PUNISH

En République Démocratique du Congo, il s'observe les conséquences néfastes sur les utilisateurs des drogues sans tenir compte de leur état mental. Le projet « **support, don't punish** » financé ARASA et exécuté par PEPA a pour but de plaider pour la protection des droits de l'Homme des personnes qui utilisent les drogues. Vu que la loi qui réglemente la production, trafic et usage des drogues, est vieille et ça date depuis 1903. C'est ainsi que PEPA s'est donnée la peine de plaider auprès des autorités compétentes ; mobiliser, sensibiliser la population victime de ces conséquences. Au cours de la mise en œuvre de ce projet deux activités ont été réalisées, la première a été un atelier de travail qui a duré trois jours, avec comme objectif de réformer la loi de l'ordonnance du 22 janvier 1903 qui va promouvoir et protéger les droits humains des utilisateurs des drogues car celle qui réglemente cette matière elle est vieille et inadaptée par rapport à l'évolution de notre société congolaise et cette nouvelle loi qui sera proposée l'autorité de l'Etat qui à son tour sera promulguée. Cet atelier de travail regroupait les autorités judiciaires de la place qui sont les décideurs, la société civile, les agents de santé (médecins), les utilisateurs sous la supervision des agents de PEPA-NGO. La deuxième qui consiste déposer la reforme loi auprès des autorités de l'état afin qu'elle soit adoptée et promulguée pour être de tous en général et des utilisateurs des drogues en particulier, c'est cette fin que la caravane motorisée a été réalisée et cela en commençant le centre-ville jusqu'au gouvernorat de province du nord Kivu et l'assemblée de province de la même province et faisant participer les utilisateurs, la société civile, les organisations partenaires et le projet a pris fin au mois de décembre par un point de presse qui consistait à mettre à l'opportun de tous les journalistes les informations utiles dans la démarche et contenu de l'ordonnance loi proposée à l'état congolais dans les règlementations de toutes sortes drogues.

I. PROPOSITION LEGE FERENDA DE L'ORDONNANCE LOI DU 22 JANVIER 1903 POUR LA PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES UTILISATEURS DES DROGUES EN RDC.

En date du 14 au 16 septembre 2017, l'atelier de travail sur « Propositions lege ferenda de l'ordonnance loi du 22 janvier 1903 pour la protection et promotion des droits des utilisateurs des drogues en RDC. » dans le but de réduire les méfaits de la drogue et la réduction des menaces liées au VIH/SIDA, tuberculose, hépatite c et droits humains a eu lieu dans la ville de Goma. Cet atelier s'est effectué au centre d'accueil CARITAS qui a réuni les autorités judiciaire comme qui applique la loi, les utilisateurs de la drogue, la société civile comme les défenseurs des droits humains, les Médecins comme agents de santé ainsi que les personnels de PEPA/NGO. Il s'agit entre autre: Deux autorités judiciaires dont un magistrat et un juge, Deux utilisateurs dont masculin et féminin, Deux participants de la société civile, Deux médecins un de la santé mentale et généraliste et enfin Deux participants de PEPA/NGO qui fait en tout dix participants. L'ancienne loi de l'ordonnance loi du 22 janvier 1903 contient dans sa globalité 6 articles donc on a eu travaillé pendant trois jours dans l'ordre de deux articles par jour.



Après de long moment des discussions pendant trois des participants ; néanmoins dans le but de jaillir les différentes idées de la part des participants, favoriser leur liberté d'expression. Dans ces différentes questions faisant l'objet de l'atelier de travail nous avons pu réunir tous les éléments permettant la protection et la promotion les droits des utilisateurs en RDC chose qui dans l'ancienne étaient plus criminalisées.



Lors des discussions pendant les trois jours d'élaboration de proposition loi sur la vente et trafic des produits psycho active

II. LA CARAVANE MOTORISEE REALISEE DANS LA VILLE DE GOMA DU CENTRE-VILLE JUSQU'AU GOUVERNORAT DE PROVINCE POUR LE DEPOT DE REFORME LOI DU 22 JANVIER 1903

En date du 22 septembre 2017, la caravane motorisée a eu lieu dans la ville de Goma, cette caravane regroupée 250 participants dont les utilisateurs, la société civile, les organisations partenaires et le personnel de PEPA-NGO. C'est à 9h30' que la marche a commencé qui avait comme lieu de départ dans le centre-ville de Goma au rond-point BDGL et qui a comme chute au bureau du gouverneur de la province du Nord-Kivu et au bureau de l'assemblée Provinciale de la même province.



En chemin vers le bureau du gouverneur pour y déposer la proposition loi qui considère veut qu'on puisse considérer les utilisateurs de drogues comme les malades qui demandent d'être mis dans un centre de désintoxication, toutes les couches de la population étaient mobilisées.



III. POINT DE PRESSE POUR LA CLOTURE DES ACTIVITES DU PROJET

Le coordinateur a expliqué l'objet de ce dit projet « **SUPPORT, DON'T PUNISH** » pour réclamer devant les autorités compétentes la révision de la loi portant sur les drogues en RDC car celle-ci étant vieille datant des années 1903. Ce projet allant 01 septembre au 31 décembre 2017 et qui est intitulé : « **SOUTENEZ. NE PUNISSEZ PAS** » en anglais « **SUPPORT, DON'T PUNISH** » dont les objectifs ont aussi cité comme ci-dessous:

- ✓ accroissement de la conscience sur les défis posés par les lois et les politiques et mettent négativement un impact sur la sante et les droits des utilisateurs des drogues
- ✓ plaider pour la réforme de la politique lié aux drogues pour réviser les lois et les politiques qui négativement mettent un impact sur la sante et les droits des utilisateurs des drogues en RDC car cette lois dite loi étant trop vieille de depuis 1903.



Le coordonnateur de PEPA-NGO a présenté à la presse que le degré de criminalisation ne cesse de s'étendre parce que tout le circuit qui part de la production, la distribution et à la consommation est pénalisé par des fortes sanctions car la consommation de la drogue a attiré l'attention des décideurs, des ONGs de protection, des secteurs sanitaires et tous les individus de différents niveaux. les usagers et consommateurs de la drogue sont plus que jamais exposé aux infections du VIH/SIDA, TUBERCULOSE et diverses autres infections graves ; aussi ces consommateurs sont victimes des fois des abus dans leurs droits pour lesquels ils ne sont plus capables de ses défendre eux-mêmes compte tenu de leur état, ils sont donc marginaux et méritent une attention particulière ; ils s'avèrent aussi important de focaliser l'attention en dernier lieu sur le fait que l'accès aux soin de santé pour ceux-ci est un droit et un devoir pour l'Etat mais bien plus, l'accès à la justice devient pour eux une nécessité pour défendre leurs droits en cas de violation et cet accès doit leur être facilitée par des mécanismes légaux particuliers. C'est ainsi que dans le cadre de remplir sa mission inhérente dans le domaine de la protection, droits humains et la sante ; PLAIDEURS DES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES A RISQUES s'est inscrit d'effectuer de rédiger une proposition loi 22 articles portant « La règlementation de la production ,du trafic et de l'usage des substances stupéfiants et psychotropes » qui tient en compte tous facteurs nécessaire de la production jusqu'à la consommation et en y mettant un encadrement psychosocial pour une meilleure protection des personnes exposée.

Néanmoins il existe plusieurs facteurs de croissance de la drogue en RDC et plus précisément au Nord Kivu qui constituaient les défis du projet :

- ✓ la situation de guerre, dévaste cette nation déjà instable depuis son indépendance et la région du Nord Kivu est la plus touchée par ces troubles du seul fait que la plus part des guerres et atrocités est concentrée sur cette région. on peut citer l'enrôlement par la force soit dupe des enfants mineurs et pour les aider à chasser la peur aux champs de bataille les dirigeants des groupes armés leur soumettent à la consommation de la drogue ;
- ✓ Après 2003 lorsque le processus de démobilisation a été amorcé, plusieurs enfants soldats ont tenté d'être réinsérés dans la vie sociale sans avoir suffisamment reçu des moyens pour une meilleure intégration sociale.

- ✓ la pauvreté chronique de la population du Nord Kivu et en grande partie lié au premier, les déplacements massifs des populations et par la suite la cessation de l'exercice des activités génératrices des revenus pour les populations et le manque des biens des première nécessité ;
- ✓ La présence des camps militaires au cœur même des populations civiles
- ✓ discriminations et la marginalisation de la communauté voir même les cours et tribunaux

le deuxième projet a été l'objet du premier car les utilisateurs avaient émis des recommandations auxquelles nous a conduit au a ce deuxième projet «SUPPORT, DON'T PUNISH» consistait à rédiger la proposition loi au cours d'un atelier de travail de 3 jours qui a eu lieu du 14 au 16 septembre 2017 avait réuni encore des décideurs , les législateurs et les utilisateurs à un total de 10 participants à l'issu duquel on a pu réfléchir et rédiger une proposition loi de 22 arts qui, adaptée notre société congolaise et tenant compte des lacunes relevées dans l'ordonnance loi du 22 janvier 1903.

Pour terminer nous pouvons dire que le projet ont été exécuté en 90%.et nous profitons de lancer un appel d'alerte au gouvernement congolais, aux instances judiciaires, et aux ONGs internationales, nationales ainsi que locale d'emboiter le pas de réduire ces phénomènes de masse qui prend de l'ampleur du jour les jours.



Quelques questions continuent juste après les points des presses vues la pertinence du sujet



Une photo de la famille a été prise pour immortaliser cet heureux évènement avec la presse audio visuelle

LES ACTIVITES

I. JOURNEE DE REFLEXION AVEC LES FILLES ET FEMMES SUR LA SUPPRESSION TOTALE DE L'AUTORISATION MARITALE A L'ACCESSION DE LA FEMME AU TRAVAIL.

INTRODUCTION

Dans le cadre de son programme pour la promotion du genre en particulier et de son département Droits Humains en général, **Plaideurs des Enfants et des Personnes Agées à risque « PEPA »** en sigle, pour bien clôturer le mois des femmes avons jugé bon de faire une journée de réflexion avec les femmes et filles au tour du thème ci-haut repris en date du 31 MARS 2017, Pour valoriser la femme et la jeune fille qui sont souvent exposées à toutes formes des violations des droits humains cette période de turbulences liées à la non organisation des élections conformément à la constitution du 18 février 2006 . De plus, elles sont victimes quel que soit leur âge, de certaines violations, uniquement ou principalement du fait de leur sexe. Nous avons clôturé le mois des femmes ensemble avec les participantes en réfléchissant et en répondant aux différentes questions comme :

- Qu'est-ce –qui est à la base de toutes ces injustices faites à la femme ?
- Quoi faire pour que les femmes recouvrent leurs droits au même rythme que les hommes ?



Au cours de cet atelier, ensemble avec les participantes à majorité femmes, nous avons parlé des droits fondamentaux de tout être humain, nous avons vu que la femme a des droits fondamentaux et ses droits sont garantis par les Traités et Accords Internationaux ratifiés par la RD Congo, les lois nationales de la République Démocratique du Congo, tous ces textes légaux garantissent les droits fondamentaux de l'être humain et consacrent l'égalité de tous devant la loi et c'est à tout le niveau. Nous avons remarqué ensemble que les femmes et les filles de notre pays la RDC sont exposées quotidiennement à toutes les formes des violations des droits humains. Nous avons vu que lorsqu'il y a tous ces abus il faut que la communauté internationale puisse prendre les choses en main et jouer un rôle décisif en matière de protection des droits fondamentaux et mener de campagnes pour que le gouvernement puisse mettre un terme à tous ces abus.

En parlant de notre thème nous en déduisons 2 lois que la République Démocratique du Congo a adopté qui sont : La loi n°87/010 du 10/08/1987, Art 448=la femme mariée doit avoir une autorisation maritale avant d'accéder au travail mais ce qui était un peu intéressant dans la loi de 1987 était que la femme devait juste informer son époux qu'elle devait travailler ce n'était pas une demande ou une demande de permission. En suite est venu à la loi n°016/008 du 15 juillet 2016 :

Cette loi vient modifier la loi citée ci-dessus en laissant le choix aux deux conjoints de trouver un compromis d'ensemble pour l'accès de la femme au travail. Nous avons constaté ensemble avec les participantes lors de la journée de réflexion qu'il n'y a pas vraiment une grande différence entre ces deux lois, rien a changé c'est seulement le français, c'est juste une mascarade pour apaiser les femmes, étant donné que les femmes et filles congolaises sont conservatrices des us et coutumes selon lesquels la femme doit obéir aux ordres de son mari. Mais malgré tout nous observons comme tout le monde qu'au fur et à mesure que le temps passe, les femmes en appui avec certaines organisations non gouvernementales tant internationales que nationales ont décidé de prendre en mains la question pour une égalité conforme aux traités et lois du pays.

L'Article 12 de la constitution du 18 février 2006 de la RD Congo dispose que « Tous les congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection »

Nous avons répondu avec les participants à la question :

1. Qu'est ce qui est à la base de toutes ces injustices ?

Nous avons déduit que la plupart des femmes congolaises sont analphabètes et en plus la femme congolaise ne sait pas réclamer ses droits, elle se sous-estime et n'a pas confiance en elle tellement qu'elle conserve les mentalités traditionnelles et se croit incapable à être au même pied d'égalité que l'homme. Et aussi la société et même le gouvernement ne facilite pas ou ne donne pas d'opportunités aux femmes dans le sens que la femme n'occupe pas des postes décisionnels dans le gouvernement, les partis politiques n'offrent pas non plus aux femmes de briguer des postes décisionnels et les femmes entre elles ne s'acceptent pas pendant les élections.

2. Quoi faire pour que les femmes reçoivent leurs droits au même rythme que les hommes ?

Nous nous sommes référés au rapport d'Amnesty International de 1995 sur «Une égalité de droit » qui a proposé 15 programmes à suivre pour protection des droits des femmes.

Ainsi avec les participantes nous avons réfléchi ensemble et avons proposé différentes pistes de solutions qui peuvent aider ou améliorer la situation de la femme congolaise :

- La femme congolaise doit s'estimer, elle doit prendre conscience qu'elle a des atouts et est capable d'exécuter les mêmes tâches que l'homme ; mariée ou pas elle peut assumer des postes de responsabilité et ce, à tout le niveau, elle donne la vie et peut apporter un plus dans la société par son savoir-faire.
- L'Etat congolais doit aider la femme dans ses efforts et lutter contre les viols et toute forme des discriminations.
- Nous avons aussi proposé que pour qu'il ait égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu du travail, il faudra arriver à offrir davantage les opportunités d'emplois aux femmes.
- Le gouvernement doit promouvoir la participation de la femme à la vie économique.
- Mais aussi elles ont suggéré un point très important qui dit que l'on devrait aussi interpeller les hommes de ne pas confondre la soumission et l'émancipation de la femme. Donc il faut faire des sensibilisations, des campagnes qui interpellent aux hommes de ne pas marginaliser la femme ni de la sous-estimer et enlever cette confusion dans les têtes de beaucoup d'hommes qui considèrent la femme comme étant celle qui sert l'homme pour des travaux ménagers et juste pour faire des enfants. Les hommes doivent comprendre que les femmes sont capables d'assumer leurs devoirs entend que femme dans le mariage et qu'elle est aussi capable de travailler sous pression comme les hommes. Ils doivent aussi savoir que le foyer est un monde très différent du monde du travail ; donc dans le monde du travail il n'y a ni homme ni femme mais juste des citoyens égaux devant la loi.



Mme Grâce KALOB / Droits humains PEPA qui est la première intervenante, qui parle de la généralité sur les droits fondamentaux en rapport avec tout être humain et Me. Taylor MAGAMBO/ Droits humains PEPA sur l'abolition de l'autorisation maritale pour l'accès au travail de la femme au regard du code de la famille et du travail.

RECOMMANDATIONS

Pour que les femmes puissent atteindre l'objectif 50-50 d'ici 2030 hommes-femmes au travail, les associations féministes et autres organisations non gouvernementales des droits de l'homme, les femmes congolaises, tous ensemble devraient mener des plaidoyers de ces différents programmes d'Amnesty International ; ça ne sera pas tâche facile mais toutes avec l'appui de l'organisation non gouvernementale Plaiders des Enfants et Personnes Agées à risque « PEPA » en sigle, nous pouvons, il suffit d'oser. Les femmes congolaises doivent prendre courage et crier tout haut les injustices visiblement observables dans leurs communautés respectives car comme on le dit, une communauté florissante est celle où la femme fait entendre sa voix, et nous devons beaucoup plus sensibiliser les autres femmes étant donné que plus de 80% de la population congolaise sont analphabètes et donc toutes les femmes doivent savoir que un droit non revendiqué n'en est pas un, disent les hommes des droits. .



Une photo de famille et un rafraichissement à clôturer cette journée de réflexion.

CONCLUSION

L'organisation Plaiders des Enfants et des Personnes Ages à risque invitent ces partenaires de lui emboiter dans ses activités liées à l'égalité des femmes et filles dans l'exercice de leurs droits les plus fondamentaux : libre accès au travail, accès aux postes ministrables, leur participation à la bonne gestion de la chose publique,

Par ailleurs, l'organisation estime que les femmes doivent aussi se battre pour mériter confiance de leurs consœurs qui restent jusque-là pessimistes. Elles doivent par exemple éviter la paresse, le laisser aller dans leurs bureaux se laissant publier sur les réseaux sociaux, pratiques qui peuvent être considérées comme bouc émissaire par les hommes à l'accession de la femme au travail.

II. ZERO NOUVELLES INFECTIONS LIEES AU VIH/SIDA

PEPA organisation aurait menée de campagne de sensibilisation des écoles de la ville de Goma et de ses environs dans la vision de la lutte contre le VIH/SIDA avec comme thème « **Zéro nouvelle infection du VIH/SIDA et IST** » avec comme objectif d'améliorer le niveau d'information des élèves sur le VIH/SIDA et les IST.



Les élèves en pleine sensibilisation sur le VIH et IST en milieu scolaire

Les jeunes dont l'âge varie entre 15 et 20 ans constituent actuellement une population sexuellement active dans un environnement où la culture, la religion et l'inaccessibilité aux services conviviaux pour jeunes ou l'absence desdits services accentuent de manière crescendo le fossé entre leur comportement sexuel idéal et leur comportement sexuel réel. Ainsi, PEPA lance une campagne de conscientisation sur la prévention du VIH/SIDA dénommée « **zéro infection** » pour remédier tant soit peu à ce problème qui se pose avec acuité.

III. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA PREVENTION DU VIH/SIDA ET IST AUX PROFESSIONNELS DE SEXE DANS LEURS MILIEUX DE TRAVAIL.

Cette campagne a été lancée à l'intention des professionnels de sexe, vu leur exposition et dans le souci de protection du genre et les enfants mineurs qui sont exploités dans la prostitution et autres abus sexuel ; nous département de santé du PEPA/NGO avons vu nécessaire et important de leur sensibiliser sur le VIH/SIDA et IST et en définitive leur amènent à connaître leur état sérologique.



Au cours de cette campagne nous à sensibiliser dans 13 milieux de tolérance avec un total de175 professionnels de sexe et leurs partenaires sexuels dans quatre coins de la ville de Goma.

N°	Positifs	Négatifs
Hommes	0	66
Femmes	3	106

IV RENCONTRES SPORTIVES DE FC PEPA

Le pratique du sport étant l’un des moyens reconnu pour promouvoir la paix, car il surpasse les limites de frontières géographique et les classes sociales avec un rôle significatif dans la promotion de l’intégration sociale, du développement économique, culturels et politique. Le sport étant un outil puissant de renforcement de liens et des réseaux sociaux, de non-violence, la promotion des idéaux de paix, fraternité, solidarité, tolérance et de justice dont dans le pays en situation de post conflit il est doté de la capacité d’unir les peuples avec comme objectif de faire passer certains messages dans la population aux travers différents jeux



Les joueurs de FC PEPA/NGO au Rwanda pour sortie sportive avec une équipe Rwandaise

V. DANS L’ENCADREMENT DES JEUNES DESŒUVRES ET FEMMES VIVANT AVEC VIH/SIDA & FILLES MERES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE DANS L’APPRENTISSAGE DES METIERS

L’action du projet se déroulera dans les quartiers MUGUNGA, LAC VERT, le bureau de gestion est installé à MUGUNGA en date 23 novembre 2017 qu’on a procédé au lancement des activités du centre et le centre d’encadrement des métiers sera créé à MUGUNGA pour mieux faire la supervision des activités de l’apprentissage des métiers professionnel. Le quartier MUGUNGA est l’un de quartier périphérique de la ville de Goma et qui héberge les personnes les plus défavorisées de la ville de Goma dont nombreux sont de déplacés internes, les femmes vivants avec VIH et victimes de violence sexuelle,.

Nous encadrons dans le centre 50 des jeunes filles mères, 10 femmes victimes des violences sexuelles, 40 jeunes défavorisés et 20 femmes de troisième âge et 28 femmes vivants avec VIH au total 148 bénéficiaires directe dans plusieurs métiers entre autre en coupe et couture, tissage des paniers et en savonnerie ; dans nos perspectives nous comptons ajouter plusieurs autres filières selon les moyens car le centre est le fruit des cotisations des membres de ONG PEPA/RDC.



En pleine activité dans le centre PEPA/RDC à MUGUNGA

Bénéficiaire indirects toute la population riveraine du centre d'encadrement et d'apprentissage des métiers professionnels vivant dans les quartiers MUGUNGA, LAC VERT.

Le problème d'encadrement des populations défavorisé demeure et reste une arme efficace et non négligeable pour palier à ce problème dont les conséquences sont nombreuses au niveau de notre société. Cet encadrement leur permettra d'être reconsidéré dans la société au cours d'un temps court, il sera possible de susciter en eux un sens de responsabilité et une fois formée, ils seront autonome et le centre engagera pour leur permettre de voler de leurs propres ailes ou ils vont mettre en pratique toute la théorie et pratique apprises.



L'équipe des bénéficiaires du centre de Mugunga PEPA/RDC

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Un centre d'encadrement et apprentissage des métiers professionnels des enfants, jeunes, femmes et hommes victimes des conflits armés sont créés et équipé pour réinsérer les bénéficiaires dans la société active afin de limiter leurs activités de destruction de l'environnement.

- ✓ 148 bénéficiaires dont (les filles mères, les jeunes défavorisés, les hommes et femmes victimes des conflits armés sont encadrés dans l'apprentissage des métiers professionnels),
- ✓ La population riveraine du parc national de Virunga est sensibilisée sur l'utilité des métiers professionnels et la lutte contre le déboisement, à la lutte contre le VIH et à la cohabitation pacifique,
- ✓ 148 bénéficiaires sont orientés vers les différents apprentissages des métiers professionnels entre autres la coupe et couture, tissage des paniers, savonnerie,
- ✓ Les bénéficiaires sont orientés dans le centre d'apprentissage et 6 formateurs compétents sont sélectionnés et recrutés en raison de deux formateurs par filière,
- ✓ un comité local de surveillance et du contrôle du centre est installé.



Des mamans chefs d'équipe avec membre PEPA/RDC et Le chef du centre doté d'un lap top pour un suivi informatisé

VI. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DU SIDA

Comme il est de coutume le 01 décembre de chaque année sous la présidence du gouvernement provincial du Nord Kivu, on célèbre la journée mondiale du SIDA pour cette année toutes les organisations œuvrant dans la lutte contre le VIH /SIDA y compris PEPA/ Organisation ont célébré cette journée dans ville de Goma qui avait organisé par PNMLS.

Selon le programme la cérémonie avait commencée à 10h par la caravane motorisée des toutes organisations du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et cella là dans toutes les grandes artères de la ville de Goma en faisant passer le message de l'année de deux thèmes national et international qui dit :

- ✓ **THEME NATIONAL :** « *ensemble, travaillons pour étendre le dépistage, le traitement antirétroviral et l'accès à la charge viral* »
- ✓ **THEME INTERNATIONAL :** « *le droit à la santé* »

Au cours de cette caravane chaque organisation distribuait des dépliants et autres documents portant sur le VIH/SIDA et distribution des préservatifs masculins et féminins



Début des activités et l'équipe de PEPA/RDC à son stand

La caravane motorisée a pris vers 11h30 au point de départ où a été organisé une foire humanitaire à laquelle tous les partenaires œuvrant sur le VIH/SIDA, à exposer les activités exécutées par les PVV.



Dépliant conçu par PEPA/RDC et équipe de sensibilisation sur le port des préservatifs

La deuxième partie de la cérémonie avait commencé par le mot de vice-gouverneur de la Province du Nord Kivu puis celui du PNMLS et enfin celui de l'ONU SIDA, et pour terminer au couronnement de la dame Véronique de l'UCOP+ vivants avec le VIH pendant 25 ans et ces mots ont été suivi par la visite des différents stands.



Remise de médaille de Mérite à la Dame Véronique par le vice-gouverneur



Visite des stands par le vice-gouverneur et certains partenaires, participant(e)s

La cérémonie s'était terminée par l'hymne nationale et fin de la manifestation.

FORMATIONS ET CAPACITATIONS

I. CAPACITATION PAR LE BCNUDH SUR LES MATIERES DES DROITS DE L'HOMME EN DATE DU 11 OCTOBRE 2017.

Dans le but de poursuivre sa mission qui est de promouvoir, protéger et défendre la dignité de la personne humaine et de contribuer au développement socioéconomique de la population, PEPA/NGO a organisé une séance de renforcement de capacité sur les droits humains par un appui technique de bureau conjoint des nations unies des droits de l'homme BCUNDH en seigne afin de bien défendre, protéger et dénoncer les violations des droits de l'homme. Au cette formation nous avons à parcourir plusieurs notions des droits de l'homme ; en tout quatre thématiques ont été abordées pendant toute la journée sous la facilitation du BCUNDH/Goma de 9h00'à 16h30'.



Le coordonnateur de BCNUDH de Goma ouvre cette capacitation au sein du bureau de PEPA/RDC

Déroulement de l'activité

DE 9H00 A 10H15': notions générales sur les droits de l'homme

DE 10H30 A 12H30 : notions sur protection des défenseurs des droits de l'homme

DE 14H00 A 14H30 : notions de monitoring des droits de l'homme.

DE 14H35 A 15H15 : notions sur les violences sexuelles basées sur le genre en temps de conflits

DE 15H15 A 16H00 : ouverture du jeu questions et réponses

Cette thématique a été animé par Timothée du BCUNDH après un entretien la coordination PEPA/NGO avec le coordonnateur du BCUNDH en lui montrant les activités que nous exécutons dans le cadre de protection des droits de l'homme et difficultés auxquelles nos activistes se heurtent sur terrain et donner la parole au coordonnateur pour pouvoir introduire l'orateur du jour. Dans son discours introductif le coordonnateur BCUNDH a félicité les travaux que les activistes de PEPA/NGO font comme travail, il nous rassure que le BCUNDH ses portes sont grandement ouvertes à chaque moment qu'on aura besoin de leur service; et afin il introduit Timothée pour commencer la formation.



OBJECTIFS DE LA CAPACITATION

Objectif global

Renforcer la capacité du personnel de PEPA/NGO en matière de dénonciation des cas de violation de droits de l'homme.

Objectifs spécifiques

- Doter le personnel de PEPA/NGO des stratégies appropriées,
- Susciter le personnel de PEPA/NGO l'esprit de dénoncer tous cas de violation des droits de l'homme
- Leur doter des matières de monitoring en vue de punir tout auteur de violation des droits de l'homme
- Identifier les cas de violation de droits de l'homme.

BENEFICIAIRES

Bénéficiaires directes

15 personnels de PEPA/NGO seront bénéficiaires directes de cette capacitation

Bénéficiaires indirectes

Toute population victime de la violation de leurs droits et partout PEPA/NGO exécute ses activités sera bénéficiaire de cette capacitation

RESULTAT ATTENDU

- 15 agents de PEPA/NGO bénéficient de la capacitation sur les droits humains



La capacitation a pris fin par une photo de famille avec l'équipe BCNUDH

CERTAINS PRIX. PARTENARIAT ET DEFENSE



Avocat en Droits humains/PEPA

A travers ses avocats de carrière, PEPA mène des actions afin de faire remettre dans ses droits Madamedont sa fillette nommée **IRADUKUNDA DADU** âgée de 4 ans avait été frauduleusement adoptée et conduit en Allemagne depuis 2012 jusqu'à ce jour.

Depuis lors, ses parents n'ont jamais été informés sur ses dernières nouvelles. Ainsi, PEPA à travers son département de protection et droits humains avait été saisi en 2017 pour plaider cette cause en exergue et la procédure y relative avait été directement déclenchée et poursuit son cours normal pour afin remettre cette femme dans ses droits.



PEPA/NGO-RDC a reçu un prix par son partenaire **ARASA** de l'Afrique du sud au courant de l'année de 2017, a été gratifié par un prix de meilleure organisation qui œuvre dans la réduction des risques dues au VIH, Hépatite, TB et les drogues



Au courant de l'année 2017 PEPA/NGO a reçu le statut consultatif de ESCOC des Nations Unis

Au courant cette année nous avons eu à signer plusieurs partenariats avec des organisations locales , Nationales et Internationales avec lesquelles nous avons travaillé ensemble pour plusieurs lutte des droits humains , de la santé, de développement, de l'environnement et de protection quelles trouvent ici nos sincères considérations.

REORGANISATION DE L'EQUIPE

Au cours de l'Année 2017, PEPA/NGO- RDC a connu une réorganisation de son équipe où Dr Charles MUZOMBO KOUTOUMI rejoint l'équipe de la coordination de l'organisation à GOMA dans la province de Nord Kivu de la république démocratique du Congo.



Dr Charles MUZOMBO KOUTOUMI
Nouveau coordonnateur
PEPA/RDC

MESSAGE :

Chers partenaires et collaborateurs, c'est dans un contexte de crise Financière et de difficultés politico-économiques assez importantes de la RDC que PEPA/RDC a débuté l'année 2017 et a pu atteindre les objectifs les plus importants de son plan d'action de l'année qui vient de s'épuiser , Grâce à vos divers apports, vous avez su porter haut le reflet de notre organisation et contribuer à améliorer les conditions de vie de nos Bénéficiaires et je vous en suis reconnaissant.

Le présent rapport est le fruit de nos efforts concertés au cours des douze mois déjà écoulés. En cas des questions ou suggestion, contactez-nous, info@pepahumandignity.org, partenariat@pepahumandignity.org et visiter notre site : www.pepahumandignity.org.